



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

DU 15 MARS 2017

Sous la présidence de Christian LAGRANGE, cette réunion s'est tenue le 15 mars 2017 à 18 heures, salle de réunion du C.D.O.S., 4 avenue Louis Laroche à Guéret.

Assistaient à la réunion :

Messieurs ADENIS Daniel, BRIGAND Jacky, CHANUDET Denis, DEBELLUT Jean-Louis, LAFRIQUE Philippe, LAGRANGE Christian; LESTERPT Gérard, ORLIANGES Yves, PEINAUD Gilles, Sébastien LAVAUD, agent de développement

Excusés : Madame BRETON Laëtitia, DARFEUILLE Pascal

ORDRE DU JOUR

Pérennisation de l'emploi du comité départemental olympique et sportif de la Creuse

* * * * *

Le président indique que son message adressé par mail le 8 mars 2017 à tous les membres du comité directeur et les réponses apportées par chacun d'entre nous ne permettaient pas de dégager un sentiment commun sur le sujet. Ce qui explique cette convocation du comité directeur.

Le président rappelle les termes de son message.

Actuellement, nous avons un emploi mutualisé avec le groupement d'employeur La Castelmarchoise (20% pour la Castelmarchoise et 80 % pour le CDOS. Cet emploi est aidé par le Conseil Régional. Avec le comité départemental de la Haute-Vienne, nous sommes les deux seuls départements de la nouvelle région "Nouvelle Aquitaine" à bénéficier de ce dispositif. Nous avons la certitude de conserver cette aide jusqu'en 2020. Que se passera-t-il ensuite?

La Région n'a apparemment pas l'intention de poursuivre cette particularité Limousine et a chargé un élu de suivre la sortie éventuelle de ce dispositif. Le Conseil Départemental nous a déjà abandonné. Ce qui aurait pu être un passage difficile sans l'augmentation de notre CNDS.

Le CDOS sans aide à l'emploi ne pourra pas survivre car il vit grâce au travail de notre chargé de développement. Sans cet emploi, nous ne retournerons pas à l'âge de pierre mais nous retomberons à la situation de 2012. Ce qui serait dommage par rapport au travail déjà accompli.

La DDCSPP nous a rencontré le 1er mars et nous a proposé un emploi CNDS, une opportunité que nous n'aurons peut-être pas plus tard : 12 000 € par an, renouvelable. L'inconvénient, nous serions l'employeur avec toutes les problématiques liées à ce changement et nous aurions environ 3 000 € de moins que maintenant. Pour le G.E cette opération serait "blanche". Nous facturerions plus ou moins pour le même montant la prestation de 20 % de Sébastien sur le G.E.

Pour nous, cette situation immédiate ne serait pas intéressante financièrement. A moins que nous puissions cumuler jusqu'en 2020, pour effet de lissage, avec l'aide CNDS, l'aide de la région pour le même montant que nous avons actuellement, la totalité des deux aides étant inférieure à 80 % du coût de l'emploi.

A la commission CNDS de Bordeaux hier, j'ai rencontré Marc Le Mercier du Conseil Régional et je lui ai demandé son avis. Il m'a donné son adresse mail pour que je puisse lui formuler notre désir.

Avant de lui adresser ma demande, je viens donc vers vous pour avoir votre avis et vos observations.

Après de multiples échanges de vues, le comité directeur décide d'opter pour le financement auprès du C.N.D.S.

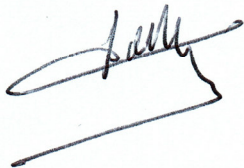
Il charge le président de rencontrer les élus régionaux de notre département afin de maintenir cette aide de la région.

En annexe, la copie du message du président à monsieur Le Mercier.

Le président clos cette réunion à 19 heures 30.

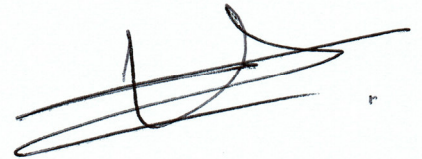
Fait à Guéret, le 19 mars 2017

Le secrétaire,



Jean-Louis DEBELLUT

Le président,



Christian LAGRANGE

> Message du 17/03/17 07:31
> De : "Christian LAGRANGE" <christian.lagrange.tir@wanadoo.fr>
> A : marc.le-mercier@nouvelle-aquitaine.fr
> Copie à :
> Objet : emploi asso CDOS Creuse G.E.
>
>

Bonjour Monsieur Le Mercier,

J'ai eu le plaisir de vous rencontrer à la commission du CNDS à Bordeaux le lundi 6 mars. Suite à ma demande de conseils, vous m'avez proposé de vous adresser un mail pour vous exposer le sujet de mes interrogations. J'ai pris un peu de retard à vous adresser ce courriel car je voulais au préalable avoir le ressenti et l'approbation de mon comité directeur. Celui-ci m'a donné son aval ainsi que le président du Groupement d'employeur pour ce que je vais vous exposer ci-dessous.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse a un emploi mutualisé avec le Groupement d'employeur « La Castelmarchoise ». Cet emploi est porté par ce dernier. Il est subventionné actuellement et jusqu'en 2020, par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les services de la DDCSPP de la Creuse, nous ont fait remarquer que seuls les CDOS de la Creuse et la Haute Vienne, dans la Nouvelle-Aquitaine n'avait pas fait appel aux emplois soutenus par le CNDS et ils nous ont proposé de nous faire profiter de ce dispositif. Devant l'incertitude de la pérennisation du soutien par la Région de l'emploi mutualisé pour la période postérieure à 2020, je me dois d'anticiper toutes les éventualités afin de préserver l'emploi de mon agent de développement au-delà de cette période. Le Comité Départemental ne saurait continuer à perdurer sans son emploi et l'emploi sans aide.

Le passage à l'emploi aidé par le CNDS, nous obligera d'une part à être directement employeur avec toutes les obligations que cela entraîne et, avec d'autre part, une subvention inférieure à celle que nous avons actuellement.

Mon questionnement est celui-ci :

- étant donné que le cumul des deux subventions est inférieur au plafond des 80 % du coût de l'emploi, est-il possible de basculer l'aide actuelle accordée par la Région (jusqu'en 2020) sur l'emploi qui sera porté par le CDOS ? Cela nous permettrait de lisser les conséquences du changement d'employeur et la baisse brusque de la subvention.**

- Mon questionnement et mes craintes sont-ils fondés et ma façon d'aborder cette difficulté est-elle de bon aloi ?**

Dans l'affirmative, quelles sont les démarches à entreprendre avec la Région.

En vous remerciant par avance pour les conseils que vous voudrez bien m'apporter, je vous adresse l'expression de mes salutations les plus sincères.

Bien cordialement,

Christian Lagrange

Président du Comité Départemental

Olympique et Sportif de la Creuse.